SIVOM
Région Minière

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Volumes facturés 4
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 5
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 5
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 6
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 11
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 11
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 11
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 12
   2.1. Modalités de tarification 12
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 13
   2.3. Recettes 14
3. Indicateurs de performance 15
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 15
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 15
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 17
4. Financement des investissements 18
   4.1. Montants financiers 18
   4.2. Etat de la dette du service 18
   4.3. Amortissements 18
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 18
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 18
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 19
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 19
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 20

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☑	☐
	Elimination des boues produites	☑	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☑
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☑

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bézenet, Chamblet, Doyet, Haut-Bocage (pour le territoire de Maillet)
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation* : ……..☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☑ Non

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert ____ habitants au 31/12/2018 (____ au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 162 abonnés au 31/12/2018 (72 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018
Bézenet		440	0	440
Chamblet		234	0	234
Doyet		416	0	416
Haut-Bocage	72	72	0	72
Total	**__72__**	**1162**	**0**	**1 162**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : ….

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,37 abonnés/km) au 31/12/2018. (____ abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de ____ habitants/abonné au 31/12/2018. (____ habitants/abonné au 31/12/2017).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m^3	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m^3
Abonnés domestiques (1)	454	39 230
Abonnés non domestiques	0	0
Total des volumes facturés aux abonnés	**454**	**39 230**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2018 (0 au 31/12/2017).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 12,55 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10,52 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 23,07 km (1,97 km au 31/12/2017).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : CHAMBLET - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403052S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1986
Commune d'implantation	Chamblet (03052)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	320
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	53

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 25/07/2015			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau du Riveau Rouge, affluent de l'oeil		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☒ et	☐ ou	60
DCO	200	☒ et	☐ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Dernier bilan date de 2017											

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"
Code Sandre de la station : 0403052S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	01/11/2004
Commune d'implantation	Chamblet (03052)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	75
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface fossé puis ruisseau du gd étang		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24h											

STEU N°3 : BEZENET - Station d'épuration "Gare"
Code Sandre de la station : 0403027S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/07/2000
Commune d'implantation	Bézenet (03027)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	850
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	160

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 25/10/1999			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	ruisseau le Grelèry		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	20	☒ et	☐ ou	60
DCO	65	☒ et	☐ ou	60
MES	35	☒ et	☐ ou	50
NGL	10	☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/05/2018	Oui	3	90,6	23	72,6	4	94,6	6,35	51,9	1	1,96

STEU N°4 : HAUT-BOCAGE (Maillet)
Code Sandre de la station : 0403158S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2015
Commune d'implantation	Haut-Bocage (03158)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	195
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	29,3

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 21/07/2015			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur ____ Nom du milieu récepteur La côte de Moulins			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☐ ou	
DCO	200	☐ et	☐ ou	
MES	85	☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
N'est pas soumis au bilan 24h											

STEU N°5 : DOYET - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403104S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/11/1979
Commune d'implantation	Doyet (03104)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	800
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	120

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 08/04/2005			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	ruisseau La Souche, affl. de l'Oeil		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☒ et	☐ ou	70
DCO	125	☒ et	☐ ou	75
MES	35	☒ et	☐ ou	90
NGL	15	☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/06/2018	Non	3	98,3	45	91,7	6	97	5,35	92,4	5,64	26,9

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2017 en tMS**	**Exercice 2018 en tMS**
CHAMBLET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403052S0001)	____	0
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" (Code Sandre : 0403052S0002)	____	0
BEZENET - Station d'épuration "Gare" (Code Sandre : 0403027S0001)	____	3,14
HAUT-BOCAGE (Maillet) (Code Sandre : 0403158S0001)	____	0
DOYET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403104S0001)	____	4,24
Total des boues produites	**____**	**7,4**

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2017 en tMS**	**Exercice 2018 en tMS**
CHAMBLET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403052S0001)	____	0
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" (Code Sandre : 0403052S0002)	____	0
BEZENET - Station d'épuration "Gare" (Code Sandre : 0403027S0001)	____	3,14
HAUT-BOCAGE (Maillet) (Code Sandre : 0403158S0001)	____	0
DOYET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403104S0001)	____	4,24
Total des boues évacuées	**____**	**7,4**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) – Abonnement [1]			
Bézenet		50,00 €	50,00 €
Chamblet		0,00 €	26,00 €
Doyet		46,00 €	46,00 €
Haut-Bocage (Maillet)		65,00 €	65,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
Bézenet		0,76 €	0,76 €
Chamblet		1,10 €	1,10 €
Doyet		0,70 €	0,70 €
Haut-Bocage (Maillet)		1,168 €	1,168 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	____10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m^3	0,15 €/m^3

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/03/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Bézenet
- Délibération du 22/03/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Chamblet
- Délibération du 22/03/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Doyet
- Délibération du 08/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Haut-Bocage (Maillet)

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	____%
Part proportionnelle	91,20	91,20	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	141,20	141,20	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	- 17,0 %
TVA	16,28	15,92	- 2,2 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	37,88	33,92	- 10,5 %
Total	**179,08**	**175,12**	**_- 2,2 %**
Prix TTC au m^3	**1,49**	**1,46**	**__- 2 %**

** Les tarifs appliqués sur la commune de Bézenet sont pris pour référence.*

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2018 en €/m^3	Prix au 01/01/2019 en €/m^3
Bézenet	1,49	1,46
Chamblet	1,41	1,61
Doyet	1,39	1,36
Haut-Bocage (Maillet)	2,08	2,05

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- baisse du taux de redevance « Modernisation des réseaux de collecte »
- instauration d'une part fixe de la redevance sur la commune de Chamblet

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €
Total recettes des redevances eaux usées	**120 850,78**
Recettes de raccordement	5 980,50
Contribution au titre des eaux pluviales	14 916,01
Prestations de service	3 330,00
Total autres recettes	**24 226,51**
Total des recettes	**145 077,29**

Recettes globales : Total des recettes des redevances eaux usées au 31/12/2018 : 120 850,78 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100 % des 0 abonnés potentiels (____% pour 2017).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	**-**	**65**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 65 pour l'exercice 2018 (____ pour 2017).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

CHAMBLET - Station d'épuration :
NEANT

CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" :
NEANT

BEZENET - Station d'épuration "Gare" :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☒ Conforme	3,14
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,14

HAUT-BOCAGE (Maillet) :
NEANT

DOYET - Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☒ Conforme	4,24
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4,24

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (____% en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	——	0
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		78 850,17	235 093,94
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	3 610,31	22 616,22
	en intérêts	1 623,09	4 904,98

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 68 114,36 € (3 958,10 € en 2017).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2018 (0 €/m^3 en 2017).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	____	____
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	____	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	____	7,4
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	____	1,46
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	____%	100 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	____	65
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	____	0